CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

23 FEVRIER
2024

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL
28 avenue Gambetta 15 000 AURILLAC

SOMMAIRE

Table des matières

Liste d'émargement 2
1- Approbation du PV du CA DU 13 décembre 2023 4
3- Salon des Maires et des collectivités du Cantal 4
4 – Point sur les formations 5
5 –Dossiers d'actualités 5
5.1- Soutien envers les agriculteurs 5
5.2- Observatoire des dynamiques rurales : 5
5.3- Fondation du patrimoine 6
5.5-Présentation de Présence Verte 7
5.6- Réunions d'informations en présence de la DGFIP 7
6– Voyage 2024 7
7- Questions diverses 7
8- Présentation de M. le Secrétaire général et M. le Directeur de la DDT 8

Liste d'émargement

NOM-PRENOM	FONCTION	PRESENT / EXCUSE / VISIO
MEMBRE DE DROIT		
Mme GINEZ Bernadette	Maire d'YTRAC – représentante désignée par la CABA	Présente
M. MATHONIER Pierre	Maire d'Aurillac	Excusé
M.BERTHELIER	Adjoint au Maire –Aurillac	Présent
M. DELORT Philippe	Maire de Saint-Flour	Excusé
Mme ZANCHI Edwige	Maire de Mauriac	Excusée
M. BONHOMMET Hubert	Maire d'Ayrens	Excusée
M. DANEMANS François	Maire de Puycapel	Présent
M. GIMENEZ Antoine	Maire de Quézac	Présent
Mme LANTUEJOUL Isabelle	Maire d'Arpajon sur Cère	Présente
M. MONTIN Christian	Maire de Marcolès	Présent
M. MORELLE Florian	Maire de Maurs	Présent
M. PRADAL Gérard	Maire de Labrousse	Présent
6 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR		
Mme BENEZIT Sophie	Maire de Saint-Martin-Sous-Vigouroux	Présente
M. BOUDON Robert	Maire de Lieutadès	Excusée
M. VERDIER Jean Louis	Maire de Landeyrat	Excusé
M. CHABRIER Gilles	Maire de Murat	Présent
M. MAGE Jean	Maire de Condat	Présent
Mme ROCHES Patricia	Maire de Coren	Présente
5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
M. BRIANT Stéphane	Maire d'Antignac	Excusé
M. CHAMBON Louis	Maire du Falgoux	Présent
M. FABRE Jean-Marie	Maire de Saint-Chamant	Excusé
M. GALEYRAND Jean-Pierre	Maire de Champagnac	Excusé
M. PEYRAL David	Maire de Pleaux	Excusé
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR LA CABA		
Mme BRU Dominique	Présidente de Cère et goul en Carlades	Excusée
M. FEVRIER Eric	Vice-Président de la Châtaigneraie cantalienne	Excusé
M. LENTIER Jean-luc	Vice-Président de la CABA	Présent
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		
M. ACHALME Didier	Président de Hautes – Terres Communauté	Présent
Mme CHARRIAUD Céline	Présidente de Saint-Flour Communauté	Excusée

Mme RESCHE Bernadette	Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté	Excusée
2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
Mme CABECAS – ROQUIER Valérie	Président du Pays de Gentiane	Présente
M. SOULIER Jean-Pierre	Président du Pays de Mauriac	Excusé
2 CONTROLEURS DE GESTION		
M. GIRAUD Patrick	Maire de Saint-Etienne Cantalès	Présent
M. MIRAL Daniel	Maire d'Andelat	Excusé

M. MONTIN a introduit le Conseil d'administration du 23 février 2024 réunissant, les membres du Conseil d'Administration en présentiel, grâce à la mise à disposition d'une salle, par le conseil départemental du Cantal

1- Approbation du PV du CA DU 13 décembre 2023

DECISION :

⇨ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont validé à l'unanimité le PV du 13/12 /2023**

2- Point sur la journée sur l'engagement municipal

- M. le Président a présenté l'ordre du jour de la journée sur l'engagement municipal en précisant que M. LARCHER a été convié pour participer à cette journée mais a décliné l'invitation au regard de son agenda.
    - Le bureau a proposé le maintien de la date du 3 mai en présence de M. DARNAUD, 1er vice-président du Sénat, sur proposition de M. SAUTAREL, Sénateur du Cantal et en présence de M. FOUCAULT, ancien directeur du CEVIPOF

⇨ Des ateliers thématiques seront proposés dans le cadre des ateliers de mi-mandat initié par Mairie 2000, suivi d'un apéritif dinatoire puis d'une soirée d'échanges animée par Mme OLIVIERI, rédactrice en chef de l'Union du Cantal.

⇨ Cf. brochure en PJ

3- Salon des Maires et des collectivités du Cantal

- Un rappel des dernières réunions en présence d'Académics sur site, au Prisme a été fait et une présentation détaillée de l'ordre du jour de la journée.
- M. MONTIN a précisé qu'une rencontre avec les chambres consulaires va être organisée dans les semaines à venir
- Tous s'accordent à dire, qu'il y a un véritable engouement de la part des entreprises sollicitées.

⇨ M. GIMENEZ a rappelé le portage financier de l'AMF 15 concernant la location du Prisme

⇨ M. ACHALME a souligné la pertinence de ce type de salon notamment sur la nécessité de former les entreprises aux questions réglementaires sur les règles en matière de marchés publics. Un point Info via CIT pourra être envisagé en ce sens.

⇨ Dans la continuité des échanges avec EDF, il est également proposé d'organiser un temps d'échanges en faveur des formations de secrétaires de mairie afin de décrypter le budget électricité et la lecture d'une facture EDF.

⇨ Victoires de L'investissement Public : à l'occasion du salon des Maires, un prix sera remis à une collectivité et une entreprise ayant menées une opération avec un fort impact positif pour le territoire.

4 – Point sur les formations

Une présentation synthétique des formations et rencontres à venir a été faite :

- WEBINAIRE EDF : M. Montin a rappelé l'objectif de ce webinaire en présence de M. MEGE avec une participation des élus qui ont pu poser des questions concrètes afin de comprendre la lecture d'une facture EDF.
- Présentation de la réforme de la DGF en présence de M. KLOPFER avec le soutien des Sénateurs du Cantal
- Point sur la formation EAU : un rappel de la formation EAU en partenariat avec CIT et le CNFPT a été présenté.
- Formation Guide Pratique des Biens de section : M. MONTIN a rappelé la réactualisation du guide des biens de section qui sera imprimé et distribué à l'ensemble des élus à l'occasion des formations assurées par Maitre MAISONNEUVE.
- Points d'actualité DGFIP : à la demande de la DGFIP, des réunions d'informations seront proposées à destination des élus le 30 et 31 mai sur plusieurs points : clôture comptable, M57, Chorus Pro, réformes des gestionnaires publics, etc.
- Réunion d'informations en partenariat avec le centre de gestion du Cantal le 4 et 6 juin
- 17 juin : formation sur la sécurité numérique

M. MONTIN a rappelé que les rencontres de l'AMF 15 du 1 er semestre sont ouvertes à tous les élus et aux agents.

➔ cf. : affiche les rencontres de l'AMF 15

5 –Dossiers d'actualités

5.1- Soutien envers les agriculteurs

⇨ M. le Président a rappelé le contexte et le contenu du communiqué (cf. support) et a souligné qu'aucun incident a été noté sur le département durant les manifestations.

5.2- Observatoire des dynamiques rurales :

- M. MONTIN a rappelé la création d'une nouvelle structure en précisant sa composition actuelle et ses missions :
  - Partager des constats objectivités sur l'état du territoire
  - Préparer le déploiement d'actions nouvelles
  - Evaluer les effets des différentes actions
- Initialement au sein de cette structure, les présidents d'EPCI du cantal sont conviés à siéger
- M. MONTIN a précisé, qu'après échanges avec la Directrice académique, il est proposé que les représentants des élus ne soient pas automatiquement les

présidents des EPCI mais plus largement des maires ou élus, comme les membres du CDEN.

- Certains membres du Conseil d'Administration ont émis des réserves sur le fait que les membres actuels du CDEN soient uniquement proposés pour siéger au sein de cette structure
- M. MONTIN a souligné néanmoins l'importance de désigner des élus qui pourront siéger durablement au sein de cette structure avec une réelle représentation des élus et pourront débattre de l'avenir de l'école notamment.
- Mme CABECAS a précisé qu'en tant que présidente d'un EPCI, il n'est pas forcément logique de siéger au sein de cette structure du fait de l'absence de compétence au sein de l'interco en matière scolaire.
- M. MONTIN a précisé qu'au sein de la commission éducation et territoires ruraux de l'AMF : une question a été posée en ce sens pour repenser la représentation des élus au sein de cette structure
- M. MONTIN a précisé que les membres du CDEN ont une légitimité du fait de leur connaissance sur cette thématique

⇨ Après plusieurs échanges au sein du CA et en conclusion : les membres du CA ont validé le fait de proposer de désigner :

- Les membres du CDEN
- + un élu représentant chaque EPCI, désigné par l'AMF 15

Mme BENEZIT a précisé que le sujet de l'école devrait être étudié en intégrant au sens large la question de la ruralité et les problématiques au sein de nos territoires de montagne.

⇨ Report du CDEN :

- M. MONTIN a rappelé que dans le Cantal, l'application de ratios numériques pour l'élaboration de la carte scolaire n'a aucun sens et qu'il est nécessaire d'avoir un plaidoyer commun pour défendre nos écoles au regard de nos spécificités démographiques et géographiques.

⇨ M. MAGE est intervenu sur la question de la fermeture des collèges

⇨ M. MONTIN a rappelé que le CDEN a un rôle simplement consultatif

- L'AMF 15 intervient essentiellement sur les écoles et donne un avis général sans prendre position sur telle ouverture ou telle fermeture de classes.

5.3- Fondation du patrimoine

⇨ Echange avec la fondation du patrimoine : une présentation succincte a été faite suite à une rencontre avec les délégués du Cantal

⇨ CF. Présentation en pièce jointe

5.4- Partenariat entre l'AMF 15 et le service emploi de la chambre agriculture

- M. MONTIN a présenté rapidement les objectifs à la suite de la rencontre avec le service emploi de la chambre agriculture.

Ce point sera plus longuement évoqué à l'occasion du prochain CA

M. MORELLE a souhaité prendre la parole sur le sujet de l agrivoltaisme ne précisant qu'il serait judicieux que ce dossier soit étudié par l'AMF 15 en collaboration avec la chambre d'agriculture notamment au regard de la loi sur les énergies renouvelables

➔ M. MONTIN a rappelé l'existence d'une doctrine au sein de l'AMF 15 sur ce sujet et a précisé qu'une mise en commun sur ce sujet au sein de l'AMF 15 sera initié en échange avec la chambre d'agriculture.

5.5-Présentation de Présence Verte

- M. MONTIN a rappelé l'importance de certains dispositifs afin d'être en adéquation avec le code du travail. Les élus sont invités à prendre l'attache de présence verte pour obtenir plus d'informations en ce sens.

5.6- Réunions d'informations en présence de la DGFIP

- Un point sur la rencontre avec Mme La directrice de la DFFIP a été fait avec a programmation à venir de réunions d'informations pilotées par les agents de la DGIPF.A cette occasion, M. le Président a rappelé que la nouvelle organisation des finances publiques sera évaluée en mettant en évidences les bienfaits mais aussi les insatisfactions des collectivités.

5.7- Soutien en faveur de la protection civile :

- Report au prochain CA

6– Voyage 2024

- Après présentation, les membres du Conseil d'administration ont validé la GRECE en tant que destination et la date du 15 au 22 juin
- Un mail sera envoyé à tous les élus les invitant à s'inscrire et une décision sera prise au prochain CA pour le maintien ou l'annulation de ce voyage.

7- Questions diverses

⇨ Doctrine concernant les restrictions des droits à construire

- M. MONTIN a rappelé le courrier qui sera adressé à l'ensemble des membres pour porter à connaissance les réserves émises par l'AMF 15 en insistant sur la souplesse et une gradation dans les mesures applicables du fait de la longueur et de la complicité de ces procédures

⇨ Rencontre avec la Poste :

- M. MONTIN a rappelé les menaces qui pèsent sur l'existence des facteurs

- Une présentation des différents services proposés par la Poste a été fait (cf. support)

8- Présentation de M. le Secrétaire général et M. le Directeur de la DDT

En introduction, M. MONTIN a salué les liens entre les services de la Préfecture et les Maires du cantal.

Un rappel des dossiers d'actualité a été fait par M. le Président.

M. le Secrétaire Général a précisé dans son introduction : « *la volonté d'avoir un dialogue le plus efficace possible avec les collectivités.* »

Dans les dossiers d'actualités à venir, M le Secrétaire Général a notamment évoqué les assises de l'eau, le sujet de la transition écologique, le sujet de l'ingénierie territoriale avec toute la palette à disposition des collectivités.

Les services de l'Etat travaillent actuellement sur la programmation DETR / DSIL 2024, avec des enveloppes constantes par rapport à l'année précédente.

Il est nécessaire d'avoir une maturité des dossiers pour éviter des dossiers de subvention alloués qui ne seraient pas utilisés in fine.

Concernant le FCTVA, des éléments d'information seront diffusés par l'intermédiaire de la newsletter de l'AMF 15 concernant les évolutions à venir.

Le service du contrôle de légalité fournira également une note synthétique.

M. Le Secrétaire Général a précisé que dans le cadre des animations France service, il est nécessaire de faire un lien avec les secrétaires de mairie.

Concernant les élections européennes, les mairies seront informées des procédures à mettre en œuvre pour un bon déroulement des votes.

Pour l'aspect Ruralités, les signaux envoyés avec les Dispositif ANCT, France ruralités sont des signaux fort envers la ruralité.

M. le Secrétaire Général a rappelé que les services de l'état ainsi que les Sous-préfectures, la DGFIP, sont a à disposition des collectivités.

M. MONTIN a précisé qu'il partageait l'idée d'un combat commun pour l'avenir de ce département avec la nécessité de conjuguer les efforts « ensemble » avec un travail partagé avec des élus de proximité et les agents de l'état. Un partenariat franc et positif sera gage de réussite pour la suite.

M. PEJOT, Directeur de la DDT, a précisé que les services de la DDT sont au quotidien en contact avec les territoires, avec comme objectif d'apporter, au territoire un développement équilibré qui prend des formes différentes en fonction du contexte.

Dans les compagnes, la question de la ruralité a une dimension très forte avec l'accompagnement des territoires.

Les Notion de transition écologique avec l'atténuation du changement climatique ont également été évoqué par le directeur du ddt.

Sur les questions de posture et d'organisation, M. le Directeur a rappelé que la DDT est porteuse de postures régaliennes sur son champ d'action.

La DDT a également et surtout une posture d'accompagnement, le plus en amont possible des projets, en faveur des collectivités grâce à un Réseau territorial avec l'appui des délégués territoriaux qui sont positionnés comme des portes d'entrées facilitatrices pour faire le lien avec l'ensemble des services .

M. le directeur a rappelé la nécessité de solliciter les délégués le plus amont possible des projets afin d'optimiser et d'apporter le meilleur accompagnement possible.

A noter que l'ANCT dispose d'un certains nombres de dispositifs avec notamment de l'ingénierie sur mesure mobilisable.

La DDT intervient également concernant des questions de thématiques avec notamment le sujet de l'eau avec des problèmes de pénurie ou des problématiques d'organisation des services de l'eau.

L'urbanisme est également un sujet phare des services de la DDT qui sont à la disposition des collectivités avec un rôle de conseil et d'accompagnement.

Enfin M. PEJOT a évoqué le sujet des Energies renouvelables, thématique d'actualités, quelque peu instable, car : « tous les textes ne sont pas encore parus ».

Mme ROCHES a précisé l'espoir d'un maintien dans la durée de l'accompagnement des services de la DDT. M PEJOT a rassuré les membres du CA sur cette question avec notamment l'intervention de chef de projet pour les dispositifs villages d'avenir.

Certains points ont été évoqués plus particulièrement, parmi eux :

- LES ENERGIES RENOUVELABLES : M le secrétaire général a précisé que le calendrier a évolué avec le temps avec une date butoir annoncée au 31/12/2023, puis suite au retour de l'AMF, une nouvelle date a été donnée au 29 / 02 /2024.
    - Les services de l'état ont conscience de la difficulté du respect du calendrier. De ce fait, les collectivités qui souhaitent s'intégrer dans la démarche pourront transmettre leurs délibérations au fil de l'eau.

- Concernant les Zones accélération éolien, M. MONTIN a précisé que le développement était quasi au « Point mort sur le département »
- Sur le point Solaire : une volonté de faciliter le développement du solaire en toiture ;
- Sur le Solaire au sol : dans l'attente de dispositions liées à l agrivoltaisme.

M. GIRAUD a précisé la difficulté pour les services de répondre à cette demande du fait d'une ingénierie au sein des collectivités, qui a déjà beaucoup de missions qui ne parvient pas à répondre en détail à la cartographie demandée.

M. PEJOT a rappelé que l'objectif est bien de regarder les grands équilibres et de s'assurer que « la somme des intentions locales est suffisante pour atteindre les objectifs fixés à l'échelle nationale. »

- En ce sens, le travail demandé ne doit pas être forcément t très précis, mais donner les grandes masses.

Enfin Mme ROCHES a évoqué la difficulté concernant la régénération du parc éolien sur la commune et la prise en compte de cette régénération dans le schéma des parcs éoliens.